

Lac-Supérieur



Nature à notre porte

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

2025-673 (2025-663*) - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 2015-565 TEL QU'ADOPTÉ, DE FAÇON À :

- A. REMPLACER LES ARTICLES 32.1, 32.2 & 32.3 CONCERNANT LES CHAMPS D'APPLICATION POUR LES USAGES DE LOCATION EN COURT SÉJOUR DE PETITE, MOYENNE & GRANDE ENVERGURE;**
- B. REMPLACER LES ARTICLES 37, 38, & 39 CONCERNANT LES CHAMPS D'APPLICATION POUR LES USAGES DE LOCATION EN COURT SÉJOUR POUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES DE PETITE, MOYENNE & GRANDE ENVERGURE;**
- C. L'AJOUT D'UN PARAGRAPHE À L'ANNEXE A;**

Le projet de règlement 2025-673 contient des dispositions propres aux règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu **le 6 mai 2025 à 18h00** à la salle communautaire municipale, située au 1295 chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur.

Au cours de cette assemblée sera présenté le projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site internet de la municipalité au muni.lacsuperieur.qc.ca sous l'onglet «Espace citoyen», sous-onglet «Urbanisme et environnement», section «Règlementation» et sous-section «Usages conditionnels».

Donné à Lac-Supérieur, ce 17 avril 2025.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

**Dans l'ordre du jour qui avait été publié en vue de la tenue du Conseil du 1^{er} avril 2025, une coquille s'était glissée et le projet de règlement avait été identifié sous le numéro 2025-663 aux points 10.8 et 10.9, le numéro du projet de règlement a été remplacé par le numéro 2025-673.*